

Madame le Maire
Mairie
39 Rue du Six Septembre 1944
17700 Saint-Mard

Le 31 Août 2018,

Objet : Exposition avant mise en enquête publique

Courrier avec AR n° 1A 156 123 1551 0.

Madame FILIPPI, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux,

Nous revenons vers vous dans le cadre des 4 éoliennes de la Ferme Eolienne de Saint-Mard que nous portons sur votre commune, en consolidation du parc existant de Bernay St Martin.

Mercredi 29 Août 2018, nous avons déposé les derniers compléments demandés par la Mission Régional d'Autorité Environnementale (MRAe) en Préfecture ainsi qu'en DDTM. Après discussion avec les services de l'état, il s'avère que le projet devrait entrer en enquête publique très prochainement (mi-October selon la Préfecture).

Dans le but d'informer au mieux vos concitoyens, nous avons convenu ensemble de modalités particulières concernant la réalisation d'une exposition ouverte à tous. Il était question de laisser des kakémonos explicatifs du projet en mairie de Saint-Mard avec de l'information autour de l'éolien et du projet.

Afin de répondre précisément aux habitants et toute autre personne désireuse d'information qui se déplaceront, il semble que notre présence durant, à minima une demie journée, est indispensable et serait appréciée. Ce système de permanence d'information est pratiqué dans chaque collectivité où nous travaillons.

Ainsi, vu le planning de l'instruction, nous vous proposons la tenue d'une exposition du 1er au 05 October 2018 que nous pourrions installer en mairie. Une permanence d'information pourrait être réalisée le Mercredi 03 October de 14h à 17h par nos soins si vous le souhaitez. Vous trouverez également en accompagnement l'avis de recevabilité énonçant la mise en enquête publique prochaine du projet.

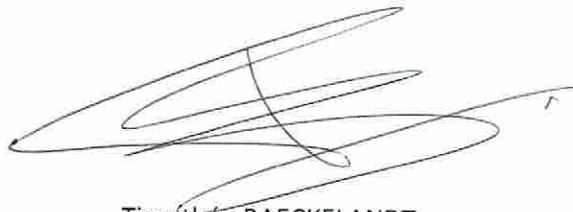
Nous vous sollicitons Timothée et moi-même, pour une présentation informative de l'ensemble des données du projet consolidée dans sa version d'Août 2018 lors d'un conseil municipal.

Pour rappel, les actualités de la ferme éolienne de Saint-Mard sont disponibles (pour ceux qui ont internet) sur le site : <http://parc-eolien-saint-mard.fr/>

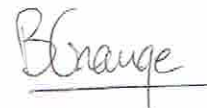
Dans l'attente de votre réponse, nous restons disponible pour en discuter.

Veillez recevoir nos très sincères salutations,

Cordialement.



Timothée BAECKELANDT
Chargé d'affaires



Benjamin GRANGE
Chef de projets



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Mission territoires et
prospective

La Rochelle, le **28 AOUT 2018**

Monsieur le Président,

Au titre de l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement applicable pour les installations de production d'électricité, vous avez déposé le 04 novembre 2016, un dossier de demande d'autorisation pour un parc éolien comportant quatre machines et situé sur la commune de Saint Mard.

Je vous informe de l'achèvement de l'examen préalable de votre dossier, cette demande est recevable et peut-être soumise à l'enquête publique prévue à l'article R512-14 du code de l'environnement (Livre V, titre I).

A ces fins, je demande à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Poitiers de bien vouloir désigner un commissaire enquêteur, pour conduire l'enquête qui pourrait se dérouler à compter de la mi-octobre 2018.

D'autres part, conformément aux dispositions des articles L122-1, R122-1 et R122-13 du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint, à titre de notification, l'avis de l'autorité environnementale de l'étude d'impact de votre projet.


Je vous précise que ce document sera joint au dossier qui sera soumis à l'enquête publique. Il sera rendu public par voie électronique, sur le site internet de la Préfecture.

Enfin, afin de poursuivre la mise en place de la procédure d'enquête publique, je vous remercie de me transmettre, 3 exemplaires papier du dossier à jour (intégrant les compléments demandés en juin dernier) ainsi que 17 exemplaires en CD ROM.

Par ailleurs, outre les 20 exemplaires CD ROM demandés, je vous saurai gré de bien vouloir me fournir un CDROM comprenant l'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête, en vue de la mise à la disposition du dossier auprès du public sur le site Internet des services de l'État. Chaque document devra être inférieur à 30 000 Ko.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

SAS FERME EOLIENNE DE SAINT MARD
20, avenue de la paix
67000 STRASBOURG

Le Préfet,
pour le Préfet,
le Chef de Bureau

Catherine MALLET